

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 septembre 2024

PERIPHERIQUE PARISIEN A 50K/H, ZONE A TRAFIC LIMITE : CONCLUSIONS DE L'ÉCHANGE ENTRE FRANCOIS DUORVAY, MINISTRE DELEGUE AUX TRANSPORTS, ET ANNE HIDALGO, MAIRE DE PARIS

François Durovray, Ministre délégué en charge des Transports, et Anne Hidalgo, Maire de Paris, ont évoqué les questions de transports et de mobilités à Paris et en Ile-de-France, à l'occasion d'un entretien ce vendredi à l'Hôtel de Ville de Paris.

Le Ministre aux Transports et la Maire de Paris partagent une volonté commune d'améliorer la qualité de vie et la santé des Franciliens en réduisant la pollution liée au trafic automobile.

Concernant la réduction de la vitesse à 50 km/h sur le périphérique, la Maire de Paris prend acte, en le regrettant, du désaccord du Ministre mais mettra en application la mesure le 1^{er} octobre. Cette décision est prise au terme d'une longue concertation menée, depuis plusieurs années avec l'Etat et les autres collectivités. La Maire de Paris a d'ailleurs remis au Ministre l'ensemble des résultats de ces travaux.

Le Ministre regrette cette décision qui affectera des millions de Franciliens. Il rappelle qu'aucune étude d'impact n'existe sur ce sujet. Respectueux de l'autonomie des collectivités locales, il prend acte de cette décision qui revient juridiquement uniquement à la Maire de Paris. Il souhaite que les futures politiques publiques relatives au périphérique, voie empruntée par les Franciliens et non uniquement par les Parisiens, soient prises avec une approche plus collaborative et équilibrée.

Néanmoins, le Ministre et la Maire sont tombés d'accord sur la mise en place d'un suivi de la mesure associant le Ministère des Transports, la Ville de Paris et la Région Ile-de France, avec un bilan complet dans un an.

Concernant les voies réservées au covoiturage, aux transports en communs, aux taxis, aux véhicules de santé et de secours et aux personnes en situation de handicap, le Ministre des transports et la Maire de Paris ont convenu de travailler ensemble sur les modalités d'accès à ces voies, notamment pour les jonctions avec les projets portés par l'Etat sur l'A1 et l'A13, ainsi que ceux concernant le boulevard périphérique, et sur un calendrier commun de mise en place début 2025.

Le développement du covoiturage, à même de faire baisser le trafic automobile en Ile-de-France, est à mener en lien avec Ile-de-France Mobilités qui porte des projets en ce sens.

La Maire de Paris et le Ministre des Transports ont également évoqué la Zone à trafic limité prochainement prévue dans le cœur de Paris. Ils partagent l'ambition de veiller ensemble à la bonne circulation des transports en commun dans et autour de la zone à la suite de sa mise en place. Ils sont favorables à la création d'un groupe de travail, porté par le Ministère, sur la circulation des cars de tourisme en zone urbaine.

La Ville de Paris a décidé de fermer la gare routière de Paris Bercy, dont les lieux n'étaient pas adaptés à cette infrastructure. Anne Hidalgo partage avec François Durovray la nécessité d'un équipement de ce type : la réflexion est désormais engagée pour trouver l'endroit pour l'y installer dans le cadre du groupe de travail précité.

Contacts presse

Service de presse : presse@paris.fr